

La Revue d'Egypte *Economique & Financière*

**Organe hebdomadaire d'information sur la vie économique
de l'Égypte et de l'étranger**

ABONNEMENTS

ÉGYPTE, ÉTRANGER

UN AN P.T. 100 Lst. 1.10

SIX MOIS P.T. 60 Sh. 18/-

LE NUMERO P.T. 3

REDACTION et ADMINISTRATION :

LE CAIRE: 24, rue Galal, B.P. 465. Tél. 46165

ALEXANDRIE: 9, rue Rolo, B.P. 624. Tél. 27360

Adresse Télégraphique : **PUBLIOR**

Prop. : SOCIÉTÉ ORIENTALE DE PUBLICITÉ

Rédacteur en chef: L. NEUMAN

Imp. de la SOCIÉTÉ ORIENTALE DE PUBLICITÉ

Concessionnaire Exclusive

de la Publicité :

**SOCIÉTÉ ORIENTALE
DE PUBLICITÉ**

24, Rue Galal, Le Caire R.C.14505

9, Rue Rolo, Alex. R.C. 6269

Au Sommaire :

Le Fisc et la Guerre

La Taxation des Bénéfices de Guerre

Les taux doivent être raisonnables

La Réalisation du Programme Social en Egypte

S.M. le Roi Inaugure la Station d'Eau Potable du Fayoum

Prochaines Assemblées

Banque Belge et Internationale en Egypte

Rapport du Conseil d'Administration pour l'Exercice 1939/1940.

Les Finances Publiques Egyptiennes

La Politique Financière du Gouvernement

Intéressantes déclarations de S.E. Hassan bey Sadek, ministre
des Finances.

Rapports et Bilans

Alexandria Pressing Company

Rapport du Conseil d'Administration pour l'Exercice 1939/1940.

La Page du Commerçant

RUBRIQUES :

Revue de la Presse Arabe - Echos et Nouvelles - Infor-
mations Financières - Informations Economiques de l'Etranger
Chronique de la Bourse de Valeurs - Lettre de Bruxelles
Revue Cotonnaire - Revue du Marché de Gros.

LE FISC ET LA GUERRE

LA TAXATION DES BÉNÉFICES DE GUERRE

Les taux doivent être raisonnables

La guerre a eu, sans aucun doute une certaine répercussion sur les finances publiques égyptiennes.

La diminution sensible des recettes douanières provoquée par le resserrement du commerce extérieur de l'Egypte, l'augmentation des charges de la défense nationale, etc... etc... ont posé pour le gouvernement le problème de trouver de nouvelles ressources qui, avec les économies de rigueur permettront d'équilibrer le budget. Aussi, les Autorités compétentes ont-elles envisagé de créer de nouveaux impôts et le projet d'imposer les bénéfices de guerre est actuellement à l'étude.

Il s'agit donc de rechercher si l'Egypte réalise des bénéfices de guerre et de relever l'importance de ces bénéfices.

Il est un fait certain, que l'industrie égyptienne bénéficie aujourd'hui largement de l'état de choses actuel qui a eu pour premier résultat important d'éliminer dans une très grande mesure la concurrence étrangère.

Qu'il s'agisse de l'industrie de la filature, de celle des produits chimiques, ou d'autres encore, on ne peut nier que l'industrie égyptienne se trouve aujourd'hui fort avantagée, non seulement par les difficultés d'importation, mais encore par l'élévation énorme des prix des produits étrangers. Donc, en conclusion il faut admettre que l'industrie égyptienne réalise des bénéfices dus aux circonstances créées par la guerre.

Néanmoins, on peut se poser la question de savoir si ces bénéfices revèlent une importance telle qu'elle justifierait une taxation spéciale comme cela se fait en Angleterre.

Une comparaison s'impose pour répondre à la question.

Comparer l'industrie égyptienne à l'activité industrielle britannique c'est résoudre le problème. En effet, nous n'avons ici aucune industrie qui soit consacrée aux besoins de la guerre. Par contre, l'industrie bri-

tannique dans sa grande majorité, travaille exclusivement pour les besoins de la guerre. En effet, les usines d'armements, d'aviation, de construction automobile, l'industrie lourde, les mines, etc... etc... sont autant d'entreprises qui aujourd'hui consacrent toute leur activité pour faire face aux nécessités de la guerre, alors qu'en Egypte, nous n'avons rien de cette activité.

Par conséquent, on ne peut dire réellement que l'industrie égyptienne retire directement de la guerre des bénéfices particuliers.

Toutefois, comme nous l'avons admis au début de notre article elle en retire indirectement un certain profit qui pourrait être sujet à une certaine imposition. Mais, si taxation il y aura il est indispensable qu'elle soit réalisée dans une mesure particulièrement modérée pour les raisons que nous allons exposer ci-après.

Tout d'abord relevons que par le fait même qu'il existe un impôt sur les revenus, le fisc participe automatiquement dans toute augmentation de bénéfices que peuvent réaliser les entreprises en Egypte

D'autre part, n'oublions pas que l'industrie égyptienne est encore à son premier stade de développement. C'est grâce aujourd'hui aux difficultés qu'on éprouve à importer des produits étrangers que notre industrie réussit à trouver un débouché aisé dans le pays. Or, cette situation ne pourra peut-être pas continuer après la guerre.

Il est donc indispensable que l'industrie égyptienne se constitue des réserves avec des bénéfices extraordinaires qu'elle réalisera pendant les années de guerre. Cela lui permettra de renforcer sa position en développant son outillage industriel, en améliorant sa production et en réussissant ainsi à réduire le prix de revient des produits fabriqués.

N'oublions pas qu'après la guerre, toutes les industries étrangères qui, aujourd'hui sont consacrées exclusivement à répondre aux besoins de leurs pays devront trouver des débouchés à leur production et qu'elles rechercheront les pays où elles ne trouveront pas une industrie suffisamment outillée pour leur faire la concurrence. C'est pour cela qu'il est absolument indispensable de profiter des circonstances actuelles pour renforcer la position de l'industrie locale et la rendre à même de lutter efficacement contre une concurrence étrangère.

Une taxation exagérée des bénéfices de guerre découragera sans aucun doute la création de nouvelles industries qui pourraient se former aujourd'hui, en profitant des circonstances actuelles. N'oublions pas que lors de la dernière guerre, il a été possible à l'Egypte de développer son industrie dans une mesure satisfaisante. Ce serait contraire à une politique économique intelligente de ne pas en faire autant aujourd'hui.

Enfin et pour conclure, soulignons qu'un développement intéressant de notre industrie aura pour conséquence heureuse de permettre une augmentation importante de la consommation locale des matières premières que produit l'Egypte et en particulier le coton.

Nous espérons donc que les Autorités Compétentes, ne s'engageront pas à la légère dans une voie qui aura des conséquences néfastes pour l'industrie égyptienne. D'ailleurs, si la mesure était mal appliquée, elle ne répondrait pas aux espoirs de retirer de profits intéressants.

Nous faisons donc confiance à la sagacité de nos dirigeants qui ont toujours fait preuve de modération et qui ne voudront certainement pas faillir à leur politique habituelle de prudence.

L. Neuman

LA RÉALISATION DU PROGRAMME SOCIAL EN EGYPTE

S.M. LE ROI INAUGURE LA STATION D'EAU POTABLE DU FAYOUM

S.M. le Roi en se rendant personnellement au Fayoum pour inaugurer la nouvelle station d'eau potable a donné une nouvelle preuve de Sa haute sollicitude pour le fell'h.

Sa Majesté partit le matin dans l'automotrice privée de la Cour. Le Souverain était accompagné de LL.EE. Aly Maher pacha, Hussein Sirry pacha et Ahmed Hassanein pacha, ainsi que des dignitaires de la Cour.

Il fut reçu, à Son arrivée au Fayoum par les Présidents du Sénat et de la Chambre, les ministres, les parlementaires de la province, le moudir du Fayoum et les hauts fonctionnaires de la province.

Toute la ville était dans la rue et le Souverain fut chaleureusement ovationné par la population. La ville était d'ailleurs brillamment pavoi-sée.

Sa Majesté se rendit en auto découverte jusqu'à la station d'eau potable qui fut ainsi inaugurée.

Elle daigna remettre en personne des grades et des décorations aux hauts fonctionnaires qui avaient contribué à l'exécution du projet. Le sous-secrétaire d'Etat pour les affaires des villages reçut le grade de pacha, des ingénieurs celui de bey, enfin le moudir du Fayoum, Kamel el Taraboulsi bey, la 4ème classe de l'Ordre d'Ismail.

S.M. le Roi visita ensuite la ville ouvrière moderne où sont logés tous les travailleurs attachés à la station d'eau potable. Il daigna inaugurer une petite mosquée attachée à la cité ouvrière.

Il déclara que le projet était fort intéressant et utile et fut informé que trois autres stations similaires étaient en voie de construction en Basse-Egypte. Il n'y manquait que les tuyaux qui sont difficiles à importer pour le moment.

S.E. le Dr. Aly pacha Ibrahim, ministre de l'Hygiène, prononça un discours dans lequel il rappela que la station d'eau potable du Fayoum est due à l'initiative du regretté Roi Fouad 1er qui avait donné des ordres à S.E. Aly Maher pacha, alors Président du Conseil, de mettre en

exécution de nombreux projets utiles au fellah. Parmi ces projets se trouve la fourniture de l'eau potable à tous les habitants des provinces.

Le ministre rappela que Le Caire et Assiout eurent l'eau potable en 1865 et Alexandrie en 1879. La compagnie du Canal de Suez dota les villes de Port-Saïd, Ismaïlieh et Suez d'eau potable.

Le premier soin de l'administration des Municipalités fut de doter Mansourah de l'eau potable, dit le Dr. Aly pacha Ibrahim.

Il rappela ensuite que le Fayoum est une grande province qui, dans vingt ans, aurait 600.000 habitants lesquels pourront bénéficier de l'eau, l'élément le plus nécessaire à la vie de l'homme.

Le ministre pria, en terminant, Sa Majesté le Roi de daigner déclarer ouverte la station d'eau du Fayoum.

La construction de la station d'eau du Fayoum a exigé quatre ans de travail et le projet terminé n'a pas coûté moins de 740.000 livres.

NATIONAL BANK OF EGYPT

Situation au 31 Août 1940 publiée en conformité de l'article 8 des Statuts Service de Banque

	L.E.
Titres d'Etat et Titres garantis par le Gouvernement Egyptien	12.131.307
Titres divers	2.589.800
Avances sur marchandises	3.097.740
Avances sur Titres	1.659.943
Avances sur d'autres garanties	911.871
Autres avances	726.181
Gouvernement Egyptien	2.337.034
Effets sur l'Etranger	590.679
Effets sur l'Egypte	111.792
Immeubles et mobilier	221.312
Placements à courtes échéances	576.225
Comptes banques	691.766
Comptes divers	1.878.373
En caisse:	L.E.
Billets de banque	1.413.684
Or	10.573
Argent, nickel, etc.	251.744
	1.676.001
	29.200.024
Capital (300.000 actions de Lst. 10 chacune, entièrement libérées)	2.925.000

Fonds de réserve:	
Réserve statutaire	1.462.500
Fonds de prévoyance	1.462.500
Comptes courants, dépôts et autres	16.101.300
Gouvernement du Soudan	61.561
Tribunaux mixtes	1.440.581
Comptes banques	2.439.436
Chèques et effets à payer	249.357
Comptes divers	2.506.789
	29.200.024

Service d'émission de billets de banque

	L.E.	L.E.
Or	6.240.583	
« Treasury Bills » et « Treasury Bonds » du Gouvernement Britannique	10.209.417	16.450.000
Titres:		
Titres du Gouvernement Egyptien et Titres garantis par le Gouvernement Egyptien	2.962.500	
« Treasury Bills », et « War Loan » du Gouvernement Britannique	13.487.500	16.450.000
Billets émis		32.900.000
		32.900.000

Par autorisation du Gouvernement Egyptien ces « Treasury Bills » et « Treasury Bonds » tiennent lieu d'or.

PROCHAINES ASSEMBLÉES

BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE EN ÉGYPTE

Rapport du Conseil d'Administration pour l'Exercice 1939/1940

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de cette importante banque, qui aura lieu le lundi 16 Décembre 1940 à 4h. p.m., le rapport suivant du Conseil d'Administration sera lu:—

Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le Bilan et le Compte de Profits et Pertes du Onzième Exercice social de notre Banque, clôturé le 30 Juin 1940.

La naissance, au mois d'Avril 1940, de, Son Altesse Royale la Princesse FAWZIA fut une cause de joie pour la population qui manifesta une fois de plus, à cette occasion, son loyalisme et son attachement à la Famille Royale.

La période de douze mois que couvre le présent rapport (Juillet 1939 à Juin 1940) avait à peine débuté qu'éclatait en Europe le tragique conflit armé, devenu inévitable à la suite d'une longue série d'événements politiques.

Après une courte période d'inquiétude consécutive à la signature du pacte Germano-Soviétique et aux hostilités en Pologne, l'Égypte — grâce au maintien de la paix en Méditerranée — retrouva rapidement la sécurité qui lui permit de continuer son commerce avec la plupart de ses relations à l'Étranger.

En général cependant, les vendeurs étrangers, par suite de la menace qui subsistait à l'horizon politique, exigèrent des importateurs égyptiens le paiement au comptant — au départ de leurs pays d'origine — des marchandises qui précédemment étaient expédiées en Égypte soit en consignation, soit pour paiement contre documents ou à crédit.

Ceci amena les distributeurs en Égypte à restreindre à leur tour le crédit qu'ils avaient coutume d'accorder à leur clientèle locale.

L'économie du Pays s'adapta aisément à ces conditions nouvelles; le nombre des protêts — après une pointe de Septembre à Novembre — diminua rapidement et est actuellement très inférieur aux chiffres d'avant-guerre; il n'y eut aucune recrudescence de faillites.

Malgré les événements militaires et politiques des derniers mois de notre exercice social — événements qui ont évidemment provoqué une perturbation plus directe dans le courant des échanges commerciaux avec l'Étranger — l'Égypte n'a guère souffert jusqu'à

présent d'une disette des produits nécessaires à sa subsistance ou à son activité relative.

Par des mesures de tarification, le Gouvernement a réussi à enrayer toute hausse spéculative et excessive des prix des articles principaux de la consommation locale.

Par ailleurs, le trafic maritime avec les pays alliés ou neutres se réorganise sur des bases qui autorisent de bons espoirs pour l'avenir.

L'initiative gouvernementale et privée s'efforce avec succès de pourvoir au remplacement de certaines sources normales d'approvisionnement, inaccessibles à la suite des événements politiques ou militaires.

La production cotonnière a été estimée officiellement à 8.692.000 cantars, contre 8.339.517 pour la saison précédente, et les prix obtenus pour le total des arrivages à Alexandrie est en moyenne de 35 o/o supérieur à celui de l'année précédente.

Le Ministère des Finances estime que la récolte de l'année 1939 a produit L.E. 7.400.000.- de plus que la récolte de l'année précédente.

La balance commerciale, qui avait présenté en 1938 un déficit de L.E. 6.800.000.-, s'est soldée par un excédent de L.E. 741.000.- en 1939, ce redressement provenant en majeure partie des

prix plus favorables obtenus pour le coton.

Ce résultat doit être considéré comme très satisfaisant puisque, durant l'année 1939, l'Égypte a dû faire d'importantes acquisitions à l'Étranger pour les besoins de sa Défense Nationale et qu'à partir du mois de Septembre le coût de bon nombre de produits essentiels s'est trouvé sensiblement augmenté, du fait de la dépréciation concomitante des monnaies anglaise et égyptienne par rapport aux devises des pays neutres, comme du fait de l'augmentation des taux de frêt et d'assurance.

Les Bourses des Valeurs avaient subi, à fin Août 1939, une baisse très importante qui nécessita l'intervention du Gouvernement et la fixation de prix minima.

Après quelques semaines, le marché retrouva une certaine activité et les prix minima purent être supprimés, mais ils furent rétablis vers la mi-Mai, au moment où les hostilités prirent une tournure nouvelle du fait de l'attaque allemande sur la Hollande et la Belgique.

Les conséquences fâcheuses de la situation internationale sur nos titres sont révélées par les indices ci-après établis par notre Service d'Études Financières:

	JUIN 1938	JUIN 1939	JUIN 1940
2 Janvier 1930 = 100			
6 Sociétés de crédit	89,07	65,45	67,15
5 Sociétés d'entreprises publiques	73,36	50,35	54,30
11 Sociétés foncières et immobilières	83,98	63, —	72,10
20 Sociétés industrielles	94,79	93,15	102,25
Indice général	86,66	68,25	72,90

Il y a lieu de noter que les indices de Juin 1940 sont nominaux vu la rareté des transactions aux cours minima fixés par le Gouvernement.

Pour le plus grand avantage des diverses parties en cause, l'Égypte a adopté en matière de contrôle des changes et d'exportation des capitaux, une législation similaire à celle du Royaume-Uni, quoique avec des modalités un peu moins strictes.

Un certain nombre de Banques seulement ont été autorisées à effectuer des transactions de change sur la base de la législation en vigueur.

Depuis le 11 Mai 1940, notre Etablissement fait partie du groupe de ces Banques autorisées.

La NATIONAL BANK OF EGYPT a été déléguée par le Ministère des Finances pour exercer le contrôle des changes qui fonctionne sur des bases et des conditions qui répondent entière-

ment aux besoins légitimes du commerce et du public en Égypte.

Ce contrôle a eu pour premier but et effet de maintenir et fortifier le lien existant entre la Livre Sterling et la Livre Égyptienne et de placer la monnaie du pays dans le cadre des devises circulant librement au sein du vaste domaine économique et financier de la Livre Sterling ("Sterling area").

Depuis la clôture de notre Exercice, trois événements importants se sont produits et nous croyons indispensable de les signaler à votre attention:

1^o) Dans l'ordre politique et financier la suppression de la Caisse de la Dette, suivant une convention intervenue le 17 Juillet 1940; ainsi prend fin le contrôle international institué en 1876 pour assurer le service régulier de la Dette Égyptienne; il faut y voir une des suites logiques de l'indépen-

dance politique et financière de l'Egypte, consacrée par les accords de Montreux.

2°) Dans l'ordre purement financier, l'approbation des accords de principe intervenus en 1939 entre le Gouvernement Egyptien et le Conseil d'Administration de la NATIONAL BANK OF EGYPT; la loi No. 66 de 1940, promulguée le 8 Août, prolonge, en effet, pour 40 ans à partir du 12 Août 1940, le privilège d'émission de la NATIONAL BANK OF EGYPT. Simultanément, un décret fut promulgué introduisant certaines modifications dans les Statuts de la Banque; en outre, le Parlement doit examiner prochainement un projet de la disparition des principaux dépouvoirs de la NATIONAL BANK OF EGYPT, de manière à en faire une Banque devant jouer un rôle à peu près similaire à celui de certaines Banques Centrales à l'Etranger.

3°) Dans l'ordre économique, l'achat par le Gouvernement Britannique, à des prix fixes, de toute la récolte de coton et de graine de coton de la saison 1940-1941; cet événement est capital pour l'Egypte: du fait des difficultés de transport en Méditerranée et de la disparition des principaux débouchés en Europe Continentale, le sort de cette récolte présentait pour l'ensemble du Pays un problème infiniment grave; l'heureux aboutissement des négociations entreprises avec le Gouvernement Britannique a résolu le problème et constitue de la part du Royaume-Uni un geste de loyale et compréhensive solidarité, qui mérite d'être apprécié à sa haute valeur par tous les milieux en Egypte.

Signalons ici qu'au moment de l'entrée en guerre de l'Italie il existait dans le Pays un Stock de 1.377.000 cantars des anciennes récoltes: l'écoulement de ce stock constitue un autre problème auquel il est souhaitable que le Gouvernement puisse trouver une solution favorable.

* * *

Notre politique bancaire a été dictée par les événements politiques et leur répercussion possible sur la vie économique du Pays.

Fait digne de remarque: bien que la guerre soit à nos frontières, le public en général a conservé beaucoup de sang-froid et le Gouvernement ne s'est trouvé à aucun moment dans la nécessité de proclamer un moratoire.

Grâce aux précautions que nous avons prises dès le printemps de 1938, mais surtout à partir du mois de Janvier 1939, notre trésorerie avait été renforcée de telle façon que les mouvements de capitaux qui se sont produits aux diverses périodes de tension n'ont entamé nos liquidités que dans des proportions minimes et chaque fois pour des périodes très brèves.

Nous avons même pu, dans les heures les plus difficiles, apporter à notre clientèle — sous forme d'avances nouvelles — les concours raisonnables qu'elle nous demandait.

L'activité de certains départements s'est trouvée grandement ralentie par suite des circonstances tandis que d'autres ont eu une activité accrue dont les produits ont compensé la régression des autres branches de notre activité.

Par comparaison avec notre Bilan de l'exercice précédent, les chiffres du

Bilan au 30 Juin 1940 font apparaître une augmentation substantielle des débits et une majoration de notre coefficient de liquidités. Nous y voyons une preuve de l'aisance monétaire de l'Egypte et de la confiance que notre clientèle nous a témoignée.

Notre personnel — dans cette période difficile — s'est montré à la hauteur de sa tâche, qu'il a accomplie avec zèle, dévouement et compétence. Nous lui en exprimons à nouveau nos vives félicitations et nos remerciements.

* * *

Après déduction, des bénéfices de l'exercice, d'une somme de L. E. 23.460,848 affectée à divers amortissements, allocations et provisions, le profit net de l'exercice se monte à

L.E. 21.811,983

Par adjonction du report à nouveau

L.E. 7.738,697

de l'exercice précédent, soit ... 7.738,697

le disponible total s'élève à ... 29.550,680

Nous vous proposons d'utiliser ce

montant comme suit:

L.E.

A la Réserve Statutaire 5%

sur L.E. 21.811,983 ... 1.090,599

Dividende de 4% à 250.000 actions de L.E. 4.- libérées de

50 % ... 20.000.-

A reporter à nouveau ... 8.460,081

29.550,680

Si vous approuvez notre proposition, le dividende sera payable à raison de P.T. 8.- par action — sous déduction de l'impôt de 10% frappant les revenus de valeurs mobilières en Egypte, majoré de l'impôt supplémentaire de la Défense Nationale — sur présentation et contre estampillage des certi-

ficats d'inscription nominative dont nos actionnaires sont titulaires

* * *

A notre regret, la guerre nous a coupés de toutes relations avec notre Président, Mr. A. Callens et la plupart des Membres du Conseil résidant en Europe.

Cependant, grâce au nombre d'Administrateurs résidant en Egypte, le Conseil d'Administration fonctionne, sous la présidence de S.E. Hassan Pacha Mazloum, dans la plénitude de ses attributions statutaires et dans toutes les conditions requises pour la bonne marche de nos affaires.

* * *

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Décembre 1939 a, à l'unanimité, appelé S.E. Sir Abdel Razzak Aboul Kheir Pacha et Mr. Linus Gashe à siéger au Conseil d'Administration de notre Banque, Mr. Gashe, continuant le mandat de Mr. Georges Allemann, démissionnaire.

Usant des droits que lui confère l'article 22 des Statuts votre Conseil a coopté comme Administrateur S. E. Atta Bey Affifi, en date du 21 Mars 1940. Nous vous prions de vouloir bien ratifier cette désignation.

Suivant l'ordre de sortie fixé par l'Assemblée du 24 Novembre 1934, les mandats d'Administrateurs de S. E. Hassan Pacha Mazloum, Mr. André Peytel et Mr. Louis Van Damme, prennent fin aujourd'hui: ces Messieurs sont rééligibles.

Pour vous conformer à l'article 39 des statuts, vous aurez à désigner vos Censeurs pour l'exercice 1940-1941: MM. J. E. Moore et D. Trevor Jones, Censeurs sortants, sont rééligibles.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

BANQUE DE COMMERCE

N. Tépéhiosi & Co.

Société en Commandite par Actions - Fondée en 1920

CAPITAL AUTORISE L.E. 200.000

CAPITAL VERSE L.E. 160.000

Siège Social : Le Caire, 147, Rue Emad el Dine R.C. No. 4993

Téléphones : Direction : Nos. 54700 et 55410

Portefeuille, Change No. 41671

Succursale : à Alexandrie, 17, Rue Stamboui R.C. No. 16.508

Téléphones : Direction : No. 20932.

Changes, Marchandises, Recouvrements : No. 22370.

Portefeuille, Renseignements, Caisse: No. 28197, Titres, Positions: No. 24637.

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE :

Escomptes, Avances sur Valeurs publiques, sur Marchandises et sur Effets.

Dépôts à Vue et à Echéance fixe ; émission de chèques et

Lettres de Crédit sur les principales villes d'Egypte

et de l'Etranger, etc., etc.

Elle possède une branche spéciale pour les opérations de Bourse. Service spécial de Caisse d'Epargne et de coffrets à la disposition du public aux meilleures conditions.

BILAN AU 30 JUIN 1940

Actionnaires pour Capital souscrit non appelé: L.E. 500.000
L.E. Mill. L.E. Mill.

ACTIF:			
Immobilisé:			
Entrepôt, Mobilier et Installations		18.178,575	
Réalizable:			
Caisse et Banques en Egypte	495.557,052		
Avoirs à vue chez nos Correspondants	93.002,775		
Portefeuille Titres	37.560,100		
Portefeuille Effets à recevoir	190.728,347	816.849,274	
Comptes-courants débiteurs	1.240.646,905		
Participations financières	8.234,565		
Comptes divers et transitoires	30.475,841		
Débiteurs pour acceptations données par nos Correspondants ou par nous-mêmes	332.451,975		
		2.446.836,135	

Comptes d'ordre : L.E. 6.016.158,797
(Cautions fournies et reçues — Dépôts libres et en garantie — Crédits documentaires en cours — Opérations de change à terme — Divers comptes d'ordre intérieurs).

A Messieurs les Actionnaires de la Banque Belge et Internationale en Egypte:

Messieurs,

Nous avons vérifié le Bilan ci-haut avec les livres et documents de la Banque Belge et Internationale en Egypte, S.A.E., à son Siège Social au Caire, ainsi qu'au Siège d'Alexandrie.

La fixation des provisions pour risques en cours et l'estimation des créances, ont été faites par le Conseil d'Administration.

Cela dit, nous sommes d'avis que ce Bilan est rédigé de façon à montrer, en conformité aux écritures sociales, la situation de la Banque au 30 Juin 1940.

Le Caire, le 16 Novembre 1940.

R. E. Moore,
D. Trevor Jones,
Chartered Accountants.

Capital Souscrit L.E. 1.000.000.—

PASSIF:			
De la Société envers elle-même:			
		L.E. Mill.	L.E. Mill.
Capital versé			500.000,—
Fonds de réserves:			
Réserve Statutaire	10.798,110		
Réserve Extraordinaire	25.000,—	35.798,110	
Envers les tiers:			
Créditeurs divers:			
à vue	745.296,557		
à terme ou à préavis et provisions pour acceptations	563.902,414		
Comptes-courants Banquiers	125.958,611		
Comptes divers et transitoires	113.877,788	1.549.035,370	
Acceptations données par nos Correspondants ou par nous-mêmes			332.451,975
Profits et Pertes:			
Report de l'exercice précédent	7.738,697		
Bénéfice de l'exercice 1939/1940	21.811,983	29.550,680	
		2.446.836,135	

(Voir Rapport du Conseil d'Administration)
Comptes d'ordre: L.E. 6.016.158,797

Le Vice-Président:
Hassan Mazloum Pacha
Les Administrateurs-Directeurs:
Ellsworth O. Lambiotte
Louis Van Damme
Les Administrateurs:
Abdel-Razak Aboul-Kheir pacha
Emile Nessim Adès
Atta bey Afifi
Linus Gasche
Emile Jacobs
Robert J. Rolo

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 30 JUIN 1940

DEBIT	L.E. Mill.
Frais Généraux	55.480,599
Amortissements, allocations et provisions diverses	23.460,848
BENEFICE NET (y compris le report à nouveau)	29.550,680
	108.492,127

CREDIT	L.E. Mill.
Report de l'exercice précédent	7.738,697
Intérêts, commission et divers	100.753,430
	108.492,127

SITUATION AU 31 JUILLET 1940

Actionnaires, pour capital souscrit non appelé: L.E. 500.000

ACTIF:			
Immobilisé:			
		L.E. Mill.	L.E. Mill.
Entrepôt, Mobilier et Installations			18.178,575
Réalizable:			
Caisse et Banques en Egypte	495.557,052		
Avoirs à vue chez nos Correspondants	93.002,775		
Portefeuille Titres	37.560,100		
Portefeuille Effets à recevoir	190.728,347	816.848,274	
Comptes-Courants débiteurs	1.240.646,905		
Participations financières	8.234,565		
Comptes divers et transitoires	30.475,841		
Débiteurs pour acceptations données par nos Correspondants ou par nous-mêmes	332.451,975		
		2.446.836,135	

Comptes d'ordre : L.E. 6.016.158,797
(Cautions fournies et reçues — Dépôts libres et en garantie — Crédits documentaires en cours — Opérations de Change à terme — Divers comptes d'ordre intérieurs).

Capital Souscrit L.E. 1.000.000

PASSIF:			
De la Société envers elle-même:			
		L.E. Mill.	L.E. Mill.
Capital Versé			500.000,—
Fonds de réserves:			
Réserve Statutaire	11.888,709		
Réserve Extraordinaire	25.000,—	36.888,709	
Envers les tiers:			
Créditeurs divers:			
à vue	745.296,557		
à terme ou à préavis et provisions pour acceptations	563.902,414		
Comptes-courants Banquiers	125.958,611		
Comptes divers et transitoires	133.877,788	1.569.035,370	
Acceptations données par nos Correspondants ou par nous-mêmes			332.451,975
Profits et Pertes:			
Report à nouveau			8.460,081
		2.446.836,135	

Comptes d'Ordre: L.E. 6.016.158,797

Les Finances Publiques Égyptiennes

LA POLITIQUE FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT

Intéressantes déclarations de S.E. Hassan Bey Sadek, ministre des Finances

Il est coutumier dans la presse de laisser un nouveau ministre "prendre l'air de la maison" avant de lui demander une interview.

Mais pour S.E. Hassan Sadek bey, ministre des Finances, cette preuve de courtoisie journalistique ne s'imposait pas, car il n'est pas un nouveau venu à l'Echiquier.

Il était sous-secrétaire d'Etat aux Finances, spécialement chargé des Mines et Carrières, lorsque le portefeuille ministériel lui fut offert.

S.E. Hassan Sadek bey est jeune et actif, d'une activité débordante.

La première question que nous lui posons est d'ordre personnel: "Etes-vous, Excellence, le plus jeune des Grands Argentiers d'Egypte?"

— Non, répond le ministre, tant le regretté Abdel Wahab pacha que S.E. Hussein Sirry pacha étaient plus jeunes que moi lorsqu'ils détenaient le portefeuille des Finances.

Les problèmes financiers étant, par ces temps de crise politique internationale, d'une importance capitale, nous avons de nombreuses questions à poser à Son Excellence, mais par où commencer?

— La collaboration égypto-étrangère dans le domaine économique. Qu'en pense le ministre?

— J'ai toujours été partisan de cette collaboration dans toutes les branches de l'activité nationale. Les relations entre les Egyptiens et leurs hôtes doivent être excellentes et le pays est sensé en tirer profit. Et ce'a ne concerne pas seulement le domaine économique, mais culturel, social, etc. Voilà pourquoi j'ai accepté la présidence de l'Anglo-Egyptian Union, une association où Anglais et Egyptiens apprennent à mieux se connaître, mieux s'apprécier.

Nous passons à un autre domaine: celui du budget.

Le ministre est catégorique: "Il faut que le prochain budget soit équilibré par les recettes ordinaires. Ni prélèvements sur la réserve, ni emprunts".

— Comment comptez-vous atteindre ce résultat du moment que les recettes des Douanes ont beaucoup baissé?

"Par une stricte économie dans le chapitre des dépenses et par quelques impôts justes et équitables.

"Sur le chapitre des taxes, poursuit Son Excellence, il faut être très prudent, il ne faut pas que l'impôt soit une charge, mais une contribution de la collectivité aux dépenses de l'Etat, autrement il serait un fardeau trop lourd à porter et ne rendrait plus.

"Comme impôt équitable, celui sur les bénéfices de guerre vient en premier lieu. En effet, il serait injuste que d'aucuns profitent d'une situation exceptionnelle et qui coûte tellement aux peuples sans que l'Etat n'en reçoive ne fût-ce qu'une part. J'espère pouvoir présenter un projet de loi dans ce sens prochainement au Parlement. Les services techniques du ministère des Finances s'en occupent déjà".

— Et l'impôt sur les successions?
"Il se trouve toujours au Sénat. Les représentants du peuple en sont saisis. Ils savent mieux que quiconque ce qu'ils doivent en faire".

De l'impôt nous passons au coton. Nous voulons savoir comment le ministère des Finances compte aider les exportateurs à se débarrasser du reliquat de l'ancienne récolte.

"Une partie de ce stock est déjà exportée, nous dit Son Excellence. Pour le reste nous tâcheront d'en encourager l'exportation aux marchés encore libres ou d'en assurer la consommation sur place. Je ne puis vous donner des précisions pour le moment, l'étude de ce problème n'étant pas encore terminée".

Le ministre compte également donner satisfaction prochainement aux courtiers et aux jobbers. Le projet sur lequel un accord de principe avait été conclu, sera présenté au Conseil de Cabinet dans un proche avenir.

— Comptez-vous Excellence tarifier le prix de l'or, c'est à dire comptez-vous, par une loi, imposer un prix au franc-or?

"Là-dessus, nous répond franchement Hassan bey Sadek, les opinions sont partagées. La mienne n'est pas encore faite. Je dois consulter à ce sujet le Président du Conseil."

Nous en arrivons à l'approvisionnement.

On sait que le nouveau Grand Argentier s'intéresse particulièrement aux problèmes miniers.

Nous lui demandons s'il estime que la mine d'étain récemment découverte par son frère dans les environs d'El Sokkari sera en mesure de rendre prochainement.

"Toute la région d'El Sokkari, nous dit Son Excellence, contient des filons minéraux: or, chrome, fer, étain. C'est dans un endroit connu sous le nom de Gebel Igil que des filons d'étain furent découverts. La surface contient du minerai en qualité commerciale, mais avant de l'exploiter il nous faut nous rendre compte de ses possibilités en profondeur. Ce sont ces recherches que nous sommes en train d'entreprendre. Nous avons eu la chance d'avoir à notre disposition du matériel provenant d'une mine exploitée, de sorte que toute perte de temps a été éliminée. Même pendant les opérations de recherches et avant la fin de la prochaine année financière, nous espérons retirer du minéral d'étain pour une valeur dépassant L.E. 1500."

Si l'on songe aux difficultés que rencontre l'Egypte pour se procurer à l'heure actuelle ce métal, la découverte de la mine sera un véritable bienfait.

Ajoutons que c'est le département des mines et carrières qui l'exploitera.

On a parlé dans la presse d'un charbon-ersatz découvert par le ministre.

Cette appellation fait sourire Son Excellence: "Ce n'est pas un ersatz, nous dit Hassan Sadek bey, mais simplement l'utilisation de produits égyptiens comme les bois de l'arbuste du coton et d'autres matières inflammables. Au cours de la dernière guerre on en faisait des briquettes. J'ai songé à y ajouter 20 % de mazout. Et je crois que la puissance combustible du produit égalera les deux tiers de celle du charbon. On pourra l'employer dans l'industrie, les locomotives, etc. Comme les matières premières se trouvent en quantités presque illimitées dans le pays, vous vous rendez compte de l'économie qui sera réalisée une fois le projet mis sur pied."

(Lire la suite en page 13)

Rapports et Bilans

ALEXANDRIA PRESSING COMPANY

Rapport du Conseil d'Administration pour l'Exercice 1939/1940

Les actionnaires de cette Société se réuniront à Alexandrie en Assemblée Générale Ordinaire, le Mercredi 11 Décembre 1940, à 4 h. p.m.

Voici le rapport du Conseil d'Administration qui leur sera soumis:—

Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation les Comptes de notre Société pour son quinzième Exercice, arrêté au 31 Août 1940.

Notre pressage a été de Balles 176.655 pesant	Crs.	1.341.900,60
contre pour l'Exercice précédent Bal. 149.785 pesant	»	1.139.589,17
Nettoyés par «Machinettes»	»	99.291,14
et par «Double Opener»	»	28.195,31

Déduction faite des Frais Généraux et d'Exploitation, y compris la Rétrocession aux Clients Presseurs et la rémunération au Conseil s'élevant à L.E. 2.500, le Compte Profits et Pertes fait ressortir un bénéfice de

L.E. 39.765,383

duquel il est déduit :

PROVISION POUR AMORTISSEMENTS :

s/ Immeubles :

	L.E.	L.E.	L.E.
1 1/2% s/	169.994,218 =		2.549,913
s/ Intallation :			

Machines 4% s/ Sprink. &	62.926,844 =	2.517,073
--------------------------	--------------	-----------

Drenchers 2% s/	20.614,349 =	412,287	2.929,360
-----------------	--------------	---------	-----------

s/ Mobilier 5% s/	170,053 =	8,502	5.487,775
-------------------	-----------	-------	-----------

laissant un Bénéfice Net de

L.E. 34.277,608

En conformité de l'Art. 32 de nos Statuts, il y a lieu de porter :

à la RESERVE STATUTAIRE: 10% s/	L.E. 34.277,608	L.E. 3.427,760
---------------------------------	-----------------	----------------

30.849,848

de payer aux ACTIONNAIRES :

Intérêts 6% sur le Capital de L.E. 225.000	L.E. 13.500,—
--	---------------

L.E. 17.349,848

à ajouter: Report de l'année dernière ... L.E. 620,994

L.E. 17.970,842

aux ACTIONNAIRES L.E. 17.437,500

Le Reliquat de ... L.E. 533,342

sera reporté à nouveau.

Le Coupon total revenant aux Actionnaires serait donc de P.T. 55 (Pastres au Tarif Cinquante Cinq) par Action.

Un dividende intérimaire d'un montant de L.E. 9.000 ayant été payé en Mars dernier, soit P.T. 16 (Piastras au tarif seize) par action, le solde P.T. 39 (piastras au Tarif Trente Neuf) par Action serait payé à partir du 16 Décembre 1940 contre présentation du Coupon No. 22 à la Banque Misr. Ce Coupon est sujet à l'Impôt sur le Revenu.

Nous avons le plaisir d'annoncer que votre Conseil s'est assuré la collaboration de Monsieur Victor Toriel. Vous vous prions de vouloir bien ratifier cette nomination.

En vertu de l'ordre de sortie, les mandats d'Administrateurs de :

MM. Aly Bey Emine Yehia

David Cicurel

Edouad Karam

viennent à expiration conformément aux Statuts. Ces Messieurs sont rééligibles et se représentent à vos suffrages.

Nous vous prions aussi, Messieurs,

— De donner décharge à votre Conseil de sa gestion pour l'Exercice dont les comptes vous ont été soumis.

— De procéder à la désignation de vos Censeurs pour l'Exercice 1940-1941. Nous vous proposons la réélection de Messieurs Hewat, Bridson & Newby aux mêmes conditions.

Comme par le passé, la Direction et le Personnel ont fait preuve d'activité et de dévouement; nous leur adressons en votre nom nos remerciements.

Alexandrie, le 14 Novembre 1940.

Le Président

du Conseil d'Administration

ALY EMINE YEHIA.

Compte de Profits et Pertes pour la période du 1er. Septembre 1939 au 31 Août 1940

A Frais d'Exploitation, d'administration et Généraux pour le pressage de balles 177.789	L.E.M.	L.E.M.	65.131,574
A Provision pour Amortissements:			
Immeubles	2.549,913		
Installation	2.929.360		
Mobilier	8,502	5.487,775	
A Bénéfices nets de l'Exercice au 31 Août 1940		34.277,608	
		104.896,957	

Par Recettes d'Exploitation	
Pressage, Nettoyage, Magasinage, Assurance, Intérêts, etc.	104.896,957

104.896,957

Bilan arrêté au 31 Août 1940

ACTIF		L.E.M.		PASSIF	
	L.E.M.	L.E.M.		L.E.M.	L.E.M.
Terrains (au prix coûtant y compris pris les frais)			Capital Autorisé		
Superficie pîcs carrés 57.905,945			Capital Autorisé		
Solde au 31 Août 1939		60.046,775	56.250 Actions de L.E. 4 chacune	225.000,—	
Immeubles (au prix de construct.)			Capital émis		
Solde au 31 Août 1939		169.994,218	56.250 Actions au porteur de L.E. 4 chacune entièrement libérées	225.000,—	
Installations (au prix coûtant)			Réserve Statutaire	55.702,983	
Solde au 31 Août 1939	83.406,501		Réserve Spéciale	25.000,—	
Plus: Additions	134,692	83.541,193	Provisions pour amortissement		
Mobilier			Immeubles	24.989,049	
Solde au 31 Août 1939	995,792		Installation	39.429,430	
Plus: Additions	17,625	1.013,417	Mobilier	751,166	65.169,645
Stock en Magasin (Inventorié et évalué par la Direction)		39.231,702	Provisions pour dépréciation titres en Portefeuille		3.321,984
Débiteurs Divers		10.534,020	Créditeurs Divers		16.704,975
Frais Généraux Payés d'avance ...		657,018	Dividendes non réclamés		246,643
Titres en Portefeuille.			Comptes Profits et Pertes		
100 Actions de L.E. 100 chacune. Alexandria Insurance Co. S.A.E. sur lesquelles L.E. 25 seulement par action appelées et versées au prix d'estimation de L.E. 50 par action ...	5.000,—		Solde au 31 Août 1939	31.854,080	
Lst. 10.000 nominales — Dette Unifiée d'Egypte 4 o/o — au prix coûtant	10.073,823		Moins: Répartition suivant décision des Actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 Décembre 1939:		
20 Actions de L.E. 50 chacune Alexandria Life Insurance Company (en formation) sur lesquelles L.E. 12,500 m/ms. par action appelées et versées, plus une prime de L.E. 5 par action	350,—	15.423,823	L.E.M.		
Espèces en Caisse et en Banque ...		36.602,630	10 o/o à la Réserve Statutaire	3.108,086	
Comptes d'Ordre			Rémunération Con - sell d'Administration 2.250,—		
Banque Misr	350,—		Dividende	25.875,—	31.233,086
Crédits Documentaires en Faveur des Fournisseurs Lstg. 452,12.—		441,285	Reliquat de l'Exercice 1938/39	620,994	
Garantie de Gestion des Administrateurs			Plus: Bénéfices de l'Exercice 1939/40	34.277,608	
Article 14 des Statuts	9.000,—			34.898,602	
		417.044,796	Moins: Dividende Intérimaire à P.T. 16 par action sur 56.250 Actions	9.000,—	25.898,602
			Compte d'Ordre		
			Contrepartie à l'Actif		
			Entrepreneurs — Lettres de Garantie	350,—	
			Banque Belge et Internationale en Egypte Lstg. 425,12. —	441,285	
			Dépôts Statutaires des Administrateurs	9.000,—	
					417.044,796

N.B.— Il existe des passifs éventuels comme suit:

1.) L.E. 7.500 représentant le Capital non appelé sur 100 Actions de L.E. 100 chacune de l'Alexandria Insurance Company S.A.E.

2.) L.E. 750 représentant le Capital non appelé sur 20 Actions de L.E. 50 chacune de l'Alexandria Life Insurance Company (en formation).

LE COTON EGYPTIEN
AUX INDES

Au mois de Mai dernier, le gouvernement indien prenait une décision interdisant l'importation du coton égyptien, du coton soudanais et des cigarettes.

Mais à la suite des démarches faites depuis lors, le gouvernement Indien a rapporté sa décision et l'exportation à destination des Indes de ces articles est désormais autorisée.

THE EGYPTIAN DELTA LIGHT RAILWAYS, LIMITED

Recettes pour les 10 jours au 10 Nov. 1940

Kilométrage des voies	Voyageurs		Total	Recet. de l'exer. commenc. le 1er avril 1940
	L.E.	L.E.		
982	4.803	4.161	8.964	123.751
	MEME PERIODE 1939			
1004	3.709	4.232	7.941	120.892
Plus-values	1.094	—	1.023	2.859
Moins-values	—	71	—	—

REVUE DE LA PRESSE ARABE

Le Problème du Blé

Nous avons rapporté la semaine dernière, dans ces mêmes colonnes, un article de Abdel Méguïd Bey El Rimali, dans lequel celui-ci exposait ses points de vue sur les dangers de l'exportation du blé. Le «Mokattam» publie un article, en réponse aux allégations de Abdel Méguïd Bey El Rimali, où l'auteur de cette réponse s'exprime en ces termes: -

La récolte de cette année s'élève à 8 millions 250.000 ardebs. Le reliquat de la précédente saison est de 1 million d'ardebs ce qui fait un total de 9 millions 250.000 ardebs dont 250.000 ardebs ont été exportés. De son côté, le pays consomme 6 millions d'ardebs.

Le reliquat de cette année sera donc de 3 millions d'ardebs et l'auteur de l'article veut le conserver en Egypte. Mais il oublie une chose, c'est que cet emmagasinage provoquera la détérioration du 30 pour cent de la quantité stockée qu'on ne veut pas exporter et que cela entraînera inévitablement la baisse des prix de la prochaine récolte compromettant ainsi les intérêts des producteurs.

Ceux-ci seront obligés de vendre leur blé à 90 piastres l'ardeb à un moment où le prix du sac d'engrais chimique s'élève à 130 piastres et où les autres frais de production ont sensiblement augmenté.

Les prix actuels du blé sont raisonnables et toutes les classes les ont acceptés. Ils laissent à peine un bénéfice aux producteurs.

A supposer même que le prix du blé monte à 180 piastres, cela ne change rien à cette vérité que le dit prix est raisonnable.—

Maintenant c'est le «Mokattam» même qui répond à tous les articles qu'il a reçus au sujet du blé.

Voici ce qu'il dit:—

Pour répondre à ces questions nous dirons que la consommation du pays en blé est connue et il faut lui ajouter les quantités qui seront consommées par les armées et la flotte britanniques.

Mais ce qui n'est pas connu, c'est la véritable quantité de blé existant dans le pays, c'est à dire

dans les dépôts des banques et des négociants.

Les statistiques agricoles ne sont pas parfaites chez nous. On ne peut donc pas se baser sur les statistiques déjà existantes pour décider de la politique à suivre en ce qui concerne l'exportation ou la non exportation du blé.

La prudence est cependant nécessaire dans les circonstances actuelles et il est préférable pour l'Egypte de conserver toujours un reliquat d'un demi million d'ardebs.

Aussi, pour que le producteur gagne et que le négociant ne perde pas, il faut empêcher toute baisse exagérée et prévenir toute crise éventuelle et cela en recensement le blé existant dans le pays.

La Situation Economique

Parlant de la situation économique de l'Egypte, l'«Ahram» mentionne comme facteur particulier la forte hausse survenue sur le marché des valeurs. Il écrit dans un article de fond:

Une importante hausse réalisée ces derniers jours sur le marché des valeurs. La valeur de plusieurs titres s'est sensiblement améliorée.

Quant à la situation économique en général, elle n'est pas du tout inquiétante. Au contraire une certaine confiance existe actuellement à son sujet. Cette confiance demeurera si nous savons, public et gouvernement, marcher dans cette voie de l'économie et augmenter notre pouvoir de production.—

D'autre part, quelques informations concernant le Crédit Foncier, nous ont édifiés sur la fermeté de la situation économique de l'Egypte.

Il résulte de ces informations que les sommes payées aux Caisses de cette Banque ont atteint, du 1er Novembre 1939 au 31 Octobre 1940, L.E. 924.000 contre L.E. 798.000 pour la même période de l'année passée. Ce qui fait augmentation de L.E. 126.000 des annuités que les débiteurs ont payées de plein gré à la Banque.

Quant aux annuités payées par voie judiciaire, elles n'ont pas dépassé les 30.000 livres contre 91.000

livres pour la même période de l'année passée. Ce qui montre que les terres qui ont été vendues ont baissé du 2/3.

Ces chiffres donnent une idée claire de la fermeté de notre situation économique malgré les nombreuses difficultés de la guerre actuelle.

L'Assurance obligatoire

Du «Mokattam» qui écrit:..

Le président du conseil a bien fait de charger Abdel Hamid Badaoui pacha de l'élaboration d'une loi sur l'assurance obligatoire. A ce propos, nous pouvons ajouter que le wafd a également bien fait de souligner l'importance de cette législation du moment que le pays tout entier est exposé aux dangers des raids aériens.

Cette législation est appliquée en Angleterre. Nous n'avons qu'à la lui emprunter et à y introduire les modifications nécessaires.

Le principe de cette législation se résume comme suit: Tout propriétaire paiera un droit déterminé au gouvernement en plus de l'impôt sur la propriété bâtie. Le gouvernement assure sa propriété, c'est-à-dire qu'il prend la place des sociétés d'assurances. Si les bombes détruisent ou endommagent cette propriété, le gouvernement versera au propriétaire une indemnité égale au prix de cette propriété, qui, d'ailleurs, pourra facilement être déterminé, grâce à l'impôt sur la propriété bâtie.

Nous ne pensons pas que les propriétaires s'opposeront à ce projet qui n'a été conçu que dans leur intérêt. C'est d'ailleurs le meilleur régime pour les propriétaires qui peuvent être touchés par les bombes. Autrement, qu'advierait-il d'un propriétaire qui perdrait sa maison sans toucher la moindre indemnité, surtout si cette maison est sa seule ressource pour vivre?

La loi anglaise étend l'assurance aux biens mobiliers. Il faut souhaiter qu'il en soit ainsi chez nous afin que nous ne soyons pas obligés, au lendemain de chaque raid, de recourir à la charité publique pour aider les sinistrés.

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS D'ALEXANDRIE DU 22 AU 29 NOVEMBRE 1940

DESIGNATION DES VALEURS	22 Nov. 1940	29 Nov. 1940	DESIGNATION DES VALEURS	22 Nov. 1940	29 Nov. 1940
Empr. Municipal 1902... P.T.	8409,5 exn	8409.5	Trams Alex. Div P.T.	520	570
Empr. Municipal 1919... P.T.	8300 v.	8300	Trams Alex. Jouiss P.T.	65,5	70
Land Bank, Act. P.T.	348	359	Trams Alex. Obl. 4% ... P.T.	1820 exm	1814
Land Bank, Obl. 3½%... P.T.	1340	1400	Press et Dépôts Act. ... P.T.	1120	1124
Land Bank, Obl. 4% ... P.T.	235 excn.	235 exn	Presses Libres P.T.	870	890
Land Bank, Fond Lst.	2954	2954	Net. et Pressage P.T.	580	575
Alexandria Water P.T.	1152	1158	Alex. Pressing P.T.	675 v.	710
Béhéra Ord P.T.	1042	1090	Bonded War, Ord. P.T.	480	500
Béhéra Priv. P.T.	401	373	Bonded War, Priv. P.T.	431	431 exen
Urb. et Rurales P.T.	1020	24.5	Filat. Nationale, Act. P.T.	1384	1360
Union Foncière P.T.	270	270	Montli et Pyramides P.T.	603	608
The Gabbary Land P.T.	137	154	Salt and Soda P.T.	254	251
Delta Lt. Rys. Priv ... P.T.	60	98	Port-Said Salt P.T.	195 v.	215
Alexandria Ramleh P.T.	62	84	Ass. Cotton Ginners ... P.T.	53,5	58 v.
Financière et Indust P.T.	1020	1030	Kafr El Zayat Cotton		
Aboukir Cy. P.T.	53	53	Cy. P.T.	680	680

CHAMBRE DE COMPENSATION

MOUVEMENT HEBDOMADAIRE DU 18 au 23 NOVEMBRE 1940
LE CAIRE

	Nombre d'effets	Montant L.E.Ms.
Lundi	1.434	365.082,244
Mardi	1.696	195.387,068
Mercredi	1.423	252.333,159
Jeudi	1.291	182.002,641
Vendredi	1.089	164.685,938
Samedi	1.423	171.476,684
Total	8 356	1.330.967,734
Total de la semaine correspondante en 1939	8.086	1.181.577,887
Total de la semaine correspondante en 1938	8.443	1.155.880,553
Total du 1er Janvier au 23 Novem- bre 1940	387.378	53.157.424,039
Total de la période correspondante en 1939	413.217	59.352.872,056
Total de la période correspondante en 1938	435.421	64.661.802,234
ALEXANDRIE		
Lundi	670	232.892,169
Mardi	664	305.295,755
Mercredi	595	207.111,731
Jeudi	621	216.342,348
Vendredi	482	204.180,295
Samedi	521	228.484,345
Total	3.553	1.394.296,643
Total de la semaine correspondante en 1939	4.551	1.803.424,003
Total de la semaine correspondante en 1938	4.172	1.010.524,701
Total du 1er Janvier au 23 Novem- bre 1940	164.193	44.909.188,672
Total de la période correspondante en 1939	208.806	42.162.265,204
Total de la période correspondante en 1938	229.276	49.553.040,632

EGYPTIENNES PUBLIQUES LES FINANCES

(Suite de la page 8)

Et quand comptez-vous le réaliser ?
"m'y intéresse d'une façon assidue."
"Dans un avenir très prochain. Je

Avant de prendre congé de Son Excellence, nous lui posons une dernière question:

— Un comité ministériel, dit des compressions budgétaires, a été formé sous la présidence du ministre des Finances. Quels sont les résultats auxquels il est arrivé ?

"Comme vous le savez, le gouvernement a décidé de ne plus engager de nouveaux fonctionnaires que dans les cas de stricte nécessité. Ces cas sont assez nombreux. Ils sont tous soumis au comité ministériel qui les examine très attentivement, n'accordant un nouveau fonctionnaire que si vraiment il est indispensable. D'autre part, ce comité a réalisé dans le budget actuel des coupes sombres, ce qui va nous permettre, malgré les rentrées réduites, d'en assurer l'équilibre."

S.E. Hassan Sadek bey est un homme fort occupé. A deux heures 30 p.m. lorsque nous prenons congé de lui, il a encore des personnalités à recevoir.

C'est que le métier de Grand Argentier n'a jamais été une sinécure. Et à plus forte raison aujourd'hui.

"La Bourse Egyptienne".

CHRONIQUE de la BOURSE des VALEURS

Le 29 Novembre 1940.

La victoire des Grecs en Albanie prend de jour en jour une ampleur plus grande. Les Italiens n'arrivent pas à reformer une ligne de résistance et ils sont obligés de battre continuellement en retraite.

Les succès fondroyants remportés par la Grèce dans la guerre italo-grecque ont eu pour conséquence, non seulement de porter un coup formidable à la position militaire de l'Italie, mais encore de faire échec à la politique de l'Axe dans les Balkans. Aujourd'hui, la Yougoslavie, la Turquie et même la Bulgarie se dressent contre l'hétérogénéité de l'Axe. Il est même question de reconstituer l'entente balkanique entre la Turquie, la Yougoslavie, la Grèce et la Bulgarie.

La Russie est également pour quelque chose dans ce revirement. On se rend compte maintenant que l'entrevue Hitler-Molotov qui a eu lieu récemment à Berlin est loin d'avoir eu les résultats escomptés par l'Allemagne. Nous signalions, il y a quelques semaines que nous ne pensions pas que ces pourparlers puissent aboutir à autre chose qu'à un simple accord économique, dont même la portée nous paraissait devoir être fort relative.

Cette situation nouvelle toute en faveur de la position des Alliés a eu une répercussion favorable sur la tendance des marchés financiers. La fermeté enregistrée ces dernières semaines s'est encore accrue. L'activité devient de plus en plus importante.

Chez nous, on assiste à un véritable boom. Toutes les valeurs participent à ce mouvement qui revêt une ampleur toute particulière. Les transactions se font de plus en plus nombreuses et malgré quelques réactions dues à des prises de bénéfices, les cours enregistrent d'une semaine à l'autre des plus-values fort substantielles.

L'importante participation prise dans ce mouvement par les Fonds d'Etat et les valeurs bancaires lui enlève une bonne partie du caractère spéculatif qu'il avait au début. En effet l'intérêt pris ainsi par les gros capitaux assure à la reprise un caractère plus profond qui autorise de nouveaux espoirs.

FONDS D'ETAT

Les Fonds d'Etat ont particulièrement bénéficié de la hausse de cette semaine.

L'Unifiée clôture à P.T. 7490 contre 7075. La Privilégiée est à P.T.

6575 contre 6150. Les Bons de Trésor sont recherchés à P.T. 9750 et le Tribut 3 1/2 o/o avance à P.T. 8400 contre 8215.

BANCAIRES

Alors qu'elles étaient fort délaissées, il n'y a pas bien longtemps, les valeurs bancaires sont aujourd'hui en vedette, réalisant une hausse fort substantielle.

L'action National Bank clôture à P.T. 2510 contre 2410. L'action Crédit Foncier avance à P.T. 2100 contre 1934. Le dixième est recherché à P.T. 3650 contre 3450. Les obligations sont également fermes. L'émission 1903 est à P.T. 1118, et l'émission 1911 gagne quelques piastres à 1004.

La Banque d'Athènes est inchangée à P.T. 29. Les Land Bank enregistrent une nouvelle avance. L'action clôture à P.T. 363 contre 346 et la fondateur termine à P.T. 3600 contre 3530. La Banque Misr demeure toujours délaissée à son cours minimum de P.T. 525.

EAUX, TRANSPORTS ET CANAUX

Les valeurs d'Eaux entrent à leur tour dans la ronde. La jouissance Eaux du Caire avance à P.T. 1118 contre 1090. La fondateur est à P.T. 7674 contre 7600.

L'Anglo-American Nile est recherchée à P.T. 160. L'United Nile Transport est à P.T. 170 contre 155.

Les obligations Suez sont toujours délaissées demeurant à leurs cours minima.

La dividende Trams d'Alexandrie avance à P.T. 584 contre P.T. 560. La jouissance est inchangée à P.T. 69. La part sociale, depuis fort longtemps abandonnée, est de nouveau traitée et gagne un point à P.T. 182.5. La privilégiée Delta Light a fait l'objet cette semaine encore de nombreuses transactions qui portent le titre à P.T. 106 contre 82.

FONCIERES ET IMMOBILIERES

La Cheikh Fadl termine à P.T. 430 contre 415. L'action Gharbieh Land gagne quelques piastres à 134. L'Anglo-Egyptian Allotment est demandée à P.T. 320, en gain de 5 piastres.

L'action Kom-Ombo avance à P.T. 650 contre 631. La fondateur termine à P.T. 3300 contre 3190. L'ordinaire Béhéra est à P.T. 1096 con-

tre 1050. L'Union Foncière est recherchée à P.T. 292, en gain de quelques points.

L'Egyptian Enterprise est demandée à P.T. 525 contre 497. L'action Cairo-Heliopolis clôture à P.T. 996 contre 944 et la fondateur avance à P.T. 850 contre 805. La Delta Land est à P.T. 92.5 contre 90.5 et la New-Egyptian clôture à P.T. 77 contre 75.

INDUSTRIELLES

La Crown Brewery est inchangée à P.T. 600. La Frigorifique avance à P.T. 600 contre 586. La Salt and Soda gagne quelques piastres à 260, alors que la Port-Said Salt, depuis fort longtemps délaissée, est enfin, de nouveau, l'objet de nombreuses transactions qui portent le titre à P.T. 219 contre 195.

Les valeurs sucrières sont de nouveaux en bonne demande. L'ordinaire Sucreries clôture à P.T. 573 contre 562. La privilégiée termine à P.T. 445 contre 432 et la fondateur avance à P.T. 460 contre 450.

L'Electric Light clôture à P.T. 1350 contre 1300. La Filature Nationale est plus faible à P.T. 1360 contre 1394. La Filature Misr est inchangée à P.T. 554.

L'action Ciments Tourah est inchangée à P.T. 1040. La Cairo Sand Brick est offerte à P.T. 345, en perte de quelques piastres. La Financière et Industrielle est également offerte à P.T. 1015 contre 1030.

L'Alexandria Pressing clôture à P.T. 715 contre 675. La Ginners avance à P.T. 57.5 contre 53.5.

HOTELIERES

La Nungovich est demandée à P.T. 1186 contre 1140. L'action Upper Egypt gagne une fraction à P.T. 102.5. L'ordinaire Egyptian Hotels, bien qu'offerte à P.T. 117, est en gain de quelques piastres.

L'importation du charbon

Des mesures sont prises par l'Egyptian State Railways pour aménager ces dépôts dans différentes parties du pays où seront emmagasinés les stocks de charbon qui seront importés. Disons à ce propos que de nouvelles quantités de charbon arriveront bientôt en Egypte.

On annonce par ailleurs qu'un nouvel accord a été conclu entre l'administration des Chemins de fer et le haut commandement des troupes britanniques en Egypte pour la fourniture de charbon nécessaire aux troupes anglaises.

LA PAGE DU COMMERÇANT

CONSTITUTIONS

D'un acte sous seing privé en date du 9 Novembre 1940, enregistré par extrait au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce d'Alexandrie en date du 18 Novembre 1940 sub No. 15, vol. 59, fol. 12, il appert qu'une Société en commandite simple, sous la dénomination commerciale «The Industrial et Trading Company» et la Raison Sociale «André N. Sarpakis et Co.» avec siège à Alexandrie, a été formée entre les Sieurs André N. Sarpakis, commerçant, sujet hellène, demeurant à Alexandrie rue de France, No. 19, associé en nom indéfiniment responsable, et un associé dénommé au dit acte.

La Société a pour objet des opérations industrielles et commerciales dont l'importation et l'exportation.

La durée de la Société est fixée pour une période d'une année, à partir du 1er Novembre 1940 jusqu'au 31 Octobre 1941, renouvelable pour une période d'une année, faute de préavis, et ainsi de suite.

La gestion, l'administration et la signature sociales appartiennent exclusivement au Sieur André N. Sarpakis.

Capital social: L.E. 10.000, la commandite étant de L.E. 1.000.

D'un acte sous seing privé, visé pour date certaine au Tribunal Mixte d'Alexandrie le 16 Novembre 1940 sub No. 5440, enregistré au Greffe Commercial du dit Tribunal le 23 Novembre 1940, No. 20, vol. 59, fol. 16, il résulte qu'une Société en commandite simple a été constituée entre le Sieur Isaac Ch. Lévy, égyptien, associé en nom, et un commanditaire de nationalité française, sous la Raison Sociale «Isaac Ch. Lévy & Co.» et la dénomination commerciale «Fabrique de Chasseurs Joe», ayant siège à Alexandrie et pour objet la fabrication de chaussures.

La gestion et la signature sociales appartiennent au Sieur Isaac Ch. Lévy.

Le Capital est de L.E. 500 dont L.E. 250 de commandite.

La durée est d'une année, à partir du 15 Novembre 1940, renouvelable tacitement d'année en année sauf préavis de deux mois.

Suivant Décret Royal, daté du 23 Octobre 1940, et aux termes de l'Acte Préliminaire d'Association et des Statuts, publiés au Supplément du Journal Officiel No. 149 du Jeudi 7 Novembre 1940 et déposés au Greffe de Commerce du Tribunal

Mixte du Caire suivant procès-verbal du 19 Novembre 1940, No. 14, A.J. 66me.

A été constituée une Société Anonyme Egyptienne, sous la dénomination «Trade & Financial Company», avec siège social au Caire, au capital de L.E. 10000 (dix mille), représenté par 2.500 actions de L.E. 4 chacune, libérées du quart, ayant pour objet l'achat et la vente de toutes marchandises fabriquées en Egypte ou importées de l'étranger; la représentation de toutes fabriques ou maisons de commerce d'Egypte ou de l'étranger; toutes opérations de commission en général et toutes opérations financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

Durée de la Société: 25 (vingt-cinq) années, sauf dissolution avant terme ou prorogation autorisée par Décret Royal.

Il appert, d'un acte, visé pour date certaine le 14 Novembre 1940 sub No. 3898 et enregistré en extrait au Greffe Commercial du Tribunal Mixte du Caire sub No. 20/66e A.J., qu'une Société en nom collectif a été constituée entre:

1.) Le Dr. Fouad Saikali, entrepreneur, égyptien demeurant au Caire.

2.) Le Sieur Antoine Mirshak, entrepreneur, égyptien, demeurant au Caire,

sous la Raison Sociale «Saikali & Mirshak».

La Société a pour objet les entreprises de travaux d'irrigation, des chaussées et de bâtiment et tout autre commerce ou entreprise similaires.

Le siège de la Société est au Caire.

La gérance et la signature sociales appartiennent aux deux associés lesquels doivent agir ensemble, conjointement et non séparément.

Chacun des deux dits gérants peut se faire substituer par une personne qui doit être agréée par l'autre cogérant, comme aussi l'un des deux gérants peut donner mandat à l'autre pour gérer et signer seul au nom de la Société. De même, les deux gérants peuvent désigner ensemble une tierce personne pour gérer seule la Société et signer pour elle.

La durée est fixée à trois ans, à partir du 1er Novembre 1940, finissant le 31 Octobre 1943, renouvelable par tacite reconduction pour une nouvelle durée d'une année et ce à défaut de congé de

trois mois ayant son expiration, et ainsi de suite d'année en année.

Par acte sous seing privé, du 1er Janvier 1934, visé pour date certaine le 24 Février 1934 sub No. 1007, enregistré au Greffe Commercial du Tribunal Mixte du Caire le 30 Octobre 1940, No. 301/65e, fut constituée entre Skevofylakas Economou et Antoine Sharinos, une Société en nom collectif, sous la Raison Sociale «S. Economou & A. Charinos», avec siège à Héliopolis, midan Ismailia, et objet l'exploitation d'un café pâtisserie à Héliopolis et d'un atelier de fabrication de pâtisserie au Caire, pour une durée de cinq ans, du 1er Janvier 1934 au 31 Décembre 1938, renouvelable pour 5 ans, et ainsi de suite, à défaut de préavis entre associés, six mois avant l'expiration du terme en cours, au capital de L.E. 380, apportées par moitié par les deux associés.

Signature. — Les deux associés auront la signature sociale et la direction des affaires, conjointement ou séparément, mais doivent signer conjointement pour tout engagement excédant L.E. 10.

Il appert, d'un acte sous seing privé, signé le 18 Octobre 1940, visé pour date certaine, le 4 Novembre 1940, dont extrait transcrit au Greffe Commercial du Tribunal Mixte de Mansourah le 14 Novembre 1940 sub No. 7/66e, qu'une Société en commandite simple a été formée, entre le Sieur Nicolas Kampouris, comme associé en nom, et cinq commanditaires, dénommés dans le dit acte, sous la Raison Sociale «N. Kampouris & Co.», ayant pour dénomination commerciale «The Suez Engineering Works».

Cette Société a pour objet l'exécution de tous travaux mécaniques et métalliques.

Le siège social est à Suez.

La durée est de 2 années commençant le 25 Octobre 1940 et expirant le 25 Octobre 1942, et sera renouvelée pour une nouvelle année, à défaut de préavis d'un mois avant son expiration.

Le capital social est de 3000 Livres Egyptiennes dont le montant des commandites s'élève à L.E. 1200.

La signature sociale appartient au Sieur N. Kampouris, qui peut déléguer, tout ou partie de ses pouvoirs, et qui ne peut en faire usage que pour les besoins et dans l'intérêt de la Société.

Les associés ne peuvent céder leurs droits sociaux sans le consentement de leurs coassociés.

D'un acte sous seing privé, visé pour date certaine du 14 novembre 1940 sub No. 3882 du tribunal mixte du Caire, enregistré au greffe commercial, sub No. 17/66e A. J., le 20 novembre 1940, il appert qu'une société en nom collectif a été constituée entre les sieurs Eid Sultan, Albert Sultan et Chehata Sultan dit Charles, tous trois Français, sous la raison sociale «Eid Sultan et Fils», avec siège au Caire, No. 23, rue Bibars (Hamzaoui).

L'objet de la Société est le commerce en général et notamment les tissus manufacturés. Le capital de la Société est fixé à L.E. 6150. La gérance, l'administration et la signature sociale sont confiés exclusivement au Sieur Eid Sultan. La durée est fixée à trois années, du 1er Janvier 1940 au 31 Décembre 1942, renouvelable d'année en année, à défaut de préavis trois mois avant l'expiration du terme.

Suivant acte sous seing privé du 7 Novembre 1940, visé pour date certaine au Tribunal Mixte du Caire le 9 Novembre 1940 sub No. 3851, dont extrait a été transcrit sur le registre des Actes de Société du Tribunal Mixte du Caire sub No. 19/66e A.J., il résulte qu'une Société en nom collectif a été constituée entre les Sieurs: 1.- Albert Brahamcha, commerçant, égyptien, demeurant au Caire, rue Doubreh, No. 5, 2.) Maurice Brahamcha, commerçant égyptien, demeurant au Caire, avenue de la Reine Nazli, No. 153 et 3.) André Laffargue, commerçant, français, demeurant au Caire, rue Hawavati, No. 21, sous la Raison Sociale «Glucoserie d'Egypte, Brahamcha-Laffargue», avec siège au Caire.

L'objet de la Société est la fabrication et la vente du glucose et de ses sous-produits.

Le capital social est de L.E. 6000

La durée de la Société est de 3 ans et 53 jours, du 7 Novembre 1940 à fin Décembre 1943, renouvelable par tacite reconduction, faute de préavis, de 3 ans en 3 ans.

La signature sociale appartient conjointement à M. André Laffargue avec M. Albert ou M. Maurice Brahamcha indistinctement.

MODIFICATIONS

De l'extrait d'un contrat sous seing privé du 16 Novembre 1940, visé pour date certaine au Bureau des Actes Notariés du Tribunal Mixte d'Alexandrie le même jour sub No. 5432, enregistré au Greffe Commercial Mixte d'Alexandrie le

21 Novembre 1940 sub No. 18, vol 59, fol. 15, appert que le capital social de la Raison Sociale «Yanko Chryssoverghi & Co.» est porté à L.E. 15000.

D'un acte sous seing privé, en date du 1er Octobre 1940, visé pour date certaine le 9 Novembre 1940 et enregistrée le 18 Novembre 1940 sub No. 16, vol. 59, fol. 13, il résulte que la modification suivante a été apportée à la Société en commandite simple, sous la Raison Sociale «Frankiskos, Benveniste & Co», constituée entre les Sieurs Jean Frankiskos, Rinaldo Benveniste et Abramo Vais, associés en nom, et un commanditaire, par acte du 15 Septembre 1936, enregistré le 17 Septembre 1936 sub No. 156, vol. 53, fol. 144, modifiée par acte du 1er Octobre 1939, enregistré le 26 Octobre 1939 sub No. 136, vol. 57, fol. 144:

Le commanditaire qui faisait partie de la Société susdite, s'est retiré à partir du 1er Octobre 1940.

Un commanditaire est entré à partir de cette dernière date dans la Société Frankiskos, Benveniste & Co.

Montant de la commandite retirée: L.E. 4.000.

Montant de la nouvelle commandite: L.E. 4000.

En dehors des modifications qui précèdent toutes les autres clauses et conditions des actes constitutif et modificatif de la Société restent en vigueur et sortiront leur plein et entier effet.

Il résulte d'un acte enregistré au Greffe Commercial du Tribunal Mixte du Caire le 20 Novembre 1940 sub No. 16, A. J. 66me, que la Demoiselle Haty Adès s'est retirée, à partir du 1er Janvier 1940, de la Société en commandite simple Raphael Ezra Adès & Co., B. Nathan & Co., successeurs, enregistrée sub No. 16/62me A.J., et a cédé sa part à ses frères et co-

associés Maurice et Ezra Adès par parts égales.

DISSOLUTIONS

Il appert, d'un acte sous seing privé en date du 14 Novembre 1940, visé pour date certaine au Tribunal Mixte d'Alexandrie le 19 Novembre 1940, No. 5459, et enregistré au Greffe de Commerce du dit Tribunal le 21 Novembre 1940, No. 19, vol. 59, fol. 15, que la Société en commandite simple qui existait entre feu Assaad Ibrahim Boghdadi, membre en nom, et un commanditaire, sous la Raison Sociale Assaad Ibrahim Boghdadi & Cie., ayant siège à Alexandrie, rue Caied Gohar, No. 1, enregistrée au même Greffe de Commerce le 5 Janvier 1931, No. 269, vol. 46, fol. 160, a pris fin à partir du 1er Octobre 1940 par le décès, à cette dernière date, de son membre en nom, que le commanditaire a été entièrement désintéressé de son apport commanditaire ainsi que de tous comptes sociaux, et que les Sieurs Alphonse Assaad Boghdadi et Sobhi Assaad Boghdadi, héritiers de feu Assaad Ibrahim Boghdadi, en ont assumé tout l'actif et le passif.

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 7 novembre 1940, visé pour date certaine le 19 novembre 1940 sub No. 5462, transcrit au Greffe du tribunal mixte de commerce d'Alexandrie le 23 novembre 1940, No. 21, vol. 59, fol. 17, que la Société intervenue entre M. John Thomoglou et M. Pierre Thomoglou en date du 15 juillet 1923, publiée à ce greffe le 11 février 1926 sub No. 132, fol. 315, vol. 40, sous la raison sociale Thomoglou Frères, ayant siège à Alexandrie, a été de commun accord déclarée dissoute à partir du 7 novembre 1940.

M. John Thomoglou assume l'actif et le passif de la société dissoute.

La présente publication est faite à telles fins que de droit.

THE LAND BANK OF EGYPT

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

fondée par Décret Khédivial du 10 Janvier 1905

Siège Social à Alexandrie

R.C. No. 353

Capital : L.E. 1.000.000 — Réserves et Provisions : L.E. 806.000
Prêts sur Hypothèques à long ou à court terme. — Acquisition des créances hypothécaires. — Acceptation de capitaux en dépôt avec ou sans intérêts.

REVUE DU MARCHÉ DE GROS

Le 29 Novembre 1940.

Alors que les bourses des céréales continuent à manifester de la fermeté, les marchés sucriers ont fait preuve de faiblesse, cette semaine encore. Toutefois, les prix n'ont pas beaucoup fléchi.

Sur notre place, on enregistre une certaine réaction après les quelques semaines de hausse qui viennent de s'écouler.

FARINES ET BLES

«La Bourse de Chicago» avait débuté sans changement mais les cours se raffermirent aussitôt, se rapprochant sensiblement des 89 cents. La cote termine à 88 1/8 cents.

Un plus grand intérêt spéculatif est signalé à la suite des nouvelles défavorables sur les récoltes et les mesures restrictives envisagées par le gouvernement canadien.

Le marché des farines a été actif avec prix légèrement plus faciles. La demande est suffisante pour absorber toute la production. On vend la qualité supérieure à P.T. 113 le sac de 54 ocques, la farine moyenne des cylindres P.T. 153 et la qualité inférieure des meules à P.T. 141 le sac de 80 ocques.

Aucun changement n'est à signaler dans les prix des farines étrangères. La farine américaine disponible dédouanée vaut P.T. 300 environ le sac de 54 ocques. La farine australienne disponible pour le transit vaut, normalement, Lstg. 18 la tonne franco Bonded Port-Said.

Le stock de farines et de semoules d'Alexandrie et ailleurs est de 32 mille 642 sacs contre 34.714 sacs de la semaine dernière. Celui de Port-Said est de 3.572 sacs contre 3.824 sacs.

Chez nous la semaine qui vient de s'écouler a été moins bonne que les deux précédentes aussi bien comme chiffre d'affaires que du point de vue du prix. Après le mouvement de ces derniers jours un répit était à prévoir et il n'est pas improbable que ce léger revirement soit dû en partie à la violente réaction du riz avec lequel ce marché est plus ou moins solidaire. Mais alors que les perspectives pour la consommation du blé sont tout à fait encourageantes, il n'en est pas aussi du riz dont la récente hausse est due à des facteurs qui n'ont presque aucun rapport avec le commerce. Les soubresauts du marché

très relatif sur les prix du blé, qui répondront au jeu de l'offre et de la demande, loin de toute influence spéculative. On constate aussi que tandis que les achats de la consommation se poursuivent à un rythme satisfaisant, l'offre de blé ne fait que se contracter. Les grandes Dairas ont profité de la récente hausse et ont beaucoup vendu de sorte qu'il est difficile maintenant de se procurer des lots de quelque importance. Au marché des céréales les quantités offertes ne sont pas très grandes non plus car une partie des arrivages journaliers sont livrés sur des achats anciens.

Le léger fléchissement des cours enregistré au cours de cette semaine ne put être que provisoire. Avec les bons achats de la consommation et la demande de blé pour l'exportation la reprise ne se fera pas longtemps attendre.

Les entrées de la semaine furent d'un total de 29.138 ardebs dont 19.415 ardebs de blé béhéri et 9.723 de blé saïdi. Pour les qualités moyennes de 22.1/2 kirats on a pratiqué les prix suivants: Hindi Saïdi P.T. 165 l'ardeb de 150 kgs baladi saïdi P.T. 156, hindi béhéri P.T. 158 et baladi béhéri blanc P.T. 149.

SUCRES

La Bourse de New-York avait débuté en baisse de 1 point et après une tentative de reprise, en cours de semaine, la tendance se renversa vers la fin et l'on finit en perte de 2 points à 78 cents.

Des bruits relatifs à une augmentation des quotas d'exportation pour l'année 1941 furent en grande partie, la cause de ce fléchissement des cours du terme provoqué par les liquidations de la spéculation.

L'arrivée d'un chargement de sucre Java d'environ 40.000 tonnes n'a pas influencé le marché du disponible en raison de la légèreté de notre stock et parce que ce sucre était pour la plupart vendu à des importateurs de la Palestine. Ceci explique aussi l'absence de nouveaux ordres de ce marché pendant la semaine sous revue qui fut assez pauvre en nouvelles affaires.

Quoiqu'il soit, le prix du sucre franco Bonded Port-Said est resté stable à Lst. 18 la tonne et le ton du marché est soutenu. Inutile de dire que les maisons syriennes de notre place continuent à s'abstenir de tout achat puisqu'ils se trouvent dans l'impossibilité de faire quoi que ce soit avec leurs succursales

ou leurs clients de la Syrie, qui est un marché fermé.

Il y a maintenant plus d'espoir de traiter avec Java pour expéditions futures qui se feront par voie de Bombay. On n'a pas encore une idée exacte du prix, mais on sait que le sucre sera transbordé dans le susdit port.

Le marché du sucre égyptien a été actif et aucun changement dans les prix n'est à signaler. Pour les ventes en détail ils sont comme suit: Granulé-raffiné P.T. 4 l'ocque, concassé P.T. 4, pains P.T. 4 24/40 et tablettes P.T. 4 20/40.

RIZ

A la fermeté des trois dernières semaines a succédé un ton de faiblesse dont les effets ont été une baisse des prix de cet article, assez importante. Le riz mamsouh disponible qui avait atteint il y a huit jours le prix de P.T. 107 le sac ne vaut plus que P.T. 97, et le contrat Décembre-Février pour lequel on avait payé jusqu'à P.T. 112.- le sac est offert actuellement à P.T. 101.

Cette réaction était à prévoir et elle n'a d'autres causes, que les excès de la spéculation. Avec des exportations minimes et un pouvoir d'achat sur place des plus réduits, on s'est basé sur des bruits sans fondement et sur des espoirs injustifiés pour pousser les prix d'une manière tout à fait exagérée. Mais aussitôt que les réalisations de profits ont commencé, on a pu se rendre compte de la valeur de ces facteurs haussiers.

Un emballement en règle a été constaté aussi dans le marché du riz non décortiqué. Des spéculateurs trop optimistes font payé jusqu'à P.T. 650, la Dariba. Au moment où nous écrivons il y a des vendeurs à P.T. 550.

Le riz glacé qui avait suivi la hausse d'une manière plus modérée vaut nominalement P.T. 115 le sac de 100 kgs. la marchandise prompte et P.T. 118 les livraisons futures en dernier lieu à P.T. 90.- le sac en baisse de P.T. 7 sur la semaine dernière.

SACS VIDES

Les consommateurs continuent à se fournir au ralenti et ce marché présente un aspect relativement calme. Le bateau «Krimfield» a déchargé une certaine quantité de sacs et deux autres bateaux sont attendus très prochainement. Le stock de sacs à coton est actuellement de 8.540 balles, tandis que ce-

lui des autres qualités est assez modéré. Malgré cela les sacs à riz lbs. 2 1/2 ont été offerts sur le marché avec 4-5 paras au-dessous du prix pratiqué il y a huit jours, soit à P.T. 5 03/40 le sac. Les sacs à sucre lbs. 2 1/2, un peu mieux demandés, se redressent à P.T. 6 le sac rendu dédouané franco Bonded Port-Said. Les prix du transit franco Bonded sont de 74/- sh. et 96/- sh. les 100 sacs.

Toutes les autres qualités ont été traitées en quantités limitées aux prix du tarif comme suit:

	P.T.
Sacs à coton lbs. 3	11 08/40
Sacs à graine lbs. 3 1/4	9
Sacs à graines lbs. 5	10 28/40
Sacs à grs. lbs. 5 (extra)	11

Le stock dans les Bonded de Port-Said est de 728 balles contre 1.483 balles de la semaine dernière.

AVIS et CONVOCATIONS

FILATURE NATIONALE D'EGYPTE S.A.E.

Avis de convocation

Messieurs les Actionnaires de la Filature Nationale d'Egypte sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu au siège de la Société à Karmous, Rue Canal Mahmoudieh, No. 39, le Mardi, 10 Décembre 1940, à 4 heures p.m., pour délibérer sur le suivant.

ORDRE DU JOUR

- 1o. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration;
- 2o. Examen et approbation du Bilan et du compte «Profits et Pertes» de l'exercice 1939-1940;
- 3o. Lecture du Rapport des Censeurs;
- 4o. Répartition des bénéfices;
- 5o. Election ou réélection de deux Administrateurs sortants;
- 6o. Election des Censeurs pour l'exercice 1940-1941 et fixation de leurs émoluments.

Tout Actionnaire, porteur d'au moins cinq actions, pourra assister à l'Assemblée Générale et devra déposer ses actions cinq jours au moins avant la date fixée, soit au siège ou aux succursales des principales Banques d'Alexandrie et du Caire.

Alexandrie, le 16 Novembre 1940.

Le Conseil d'Administration.

FILATURE NATIONALE D'EGYPTE S.A.E.

Avis de convocation

Messieurs les Actionnaires de la Filature Nationale d'Egypte sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le Mardi, 10 Décembre 1940, à 4 heures 30 p.m. au Siè-

ge de la Société à Karmous, Rue Canal Mahmoudieh No. 39, pour délibérer sur le suivant

ORDRE DU JOUR

1o. Augmentation du capital social par la création de 75.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de Lstg. 4.-/- chacune, entièrement libérées par l'affectation des Divers Fonds de Réserve, et représentant un total de Lstg. 300.000/-.

Les dites actions qui auront droit de jouissance à partir du 1er Octobre 1940, seront distribuées gratuitement aux porteurs actuels d'actions à raison de trois actions nouvelles pour chaque cinq actions anciennes;

2o. Modification du premier alinéa de l'art. 5 des Statuts:

ARTICLE 5.

Le premier alinéa de l'art. 5 est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à Lstg. 800.000.-/- et est représenté par 200.000 actions ordinaires, au porteur, de Lstg. 4.-/- chacune entièrement libérées.

Ont droit de vote à l'Assemblée Générale tous porteurs d'au moins cinq actions.

Pour participer à l'Assemblée, les Actionnaires devront déposer leurs actions cinq jours au moins avant la date fixée, soit au siège de la Société à Karmous, soit au siège ou aux succursales des principales Banques d'Alexandrie et au Caire. Alexandrie, le 16 Novembre 1940.

Le Conseil d'Administration.

BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE EN EGYPTE

Avis de convocation

Messieurs les Actionnaires de la Banque Belge & Internationale en

Egypte sont convoqués à la onzième Assemblée Générale Ordinaire de la Société, qui se tiendra au Siège Social, 45 Rue Kasr el Nil, Le Caire, le 16 Décembre 1940, à 16 heures, pour délibérer sur l'Ordre du Jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.) Lecture et approbation des Rapports du Conseil d'Administration et des Censeurs;
- 2.) Approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes pour l'exercice 1939-1940. Répartition du bénéfice.
- 3.) Décharge à donner aux Administrateurs;
- 4.) Elections Statutaires;
- 5.) Nomination des Censeurs et fixation de leurs émoluments pour l'exercice 1940-41.

CARNET DE L'ACTIONNAIRE

ASSEMBLEES EXTRAORDINAIRES

Mardi 10 Décembre 1940

Filature Nationale d'Egypte.— Ass. Gén. Extr. au siège de la Société, 39, Rue Canal Mahmoudieh à Karmous, Alexandrie, à 4h. 30 p.m.

ASSEMBLEES ORDINAIRES

Samedi 30 Novembre 1940

Les Patrières de Ballah — Ass. Gén. Ord. au siège de la Soc. à Mahmacha (Ghamra), Le Caire, à 11 h. a.m.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
SOCIÉTÉ ANONYME

Capital: 400 millions de francs
ENTIÈREMENT VERSÉS

Réserves: 441 millions de francs

ALEXANDRIE - LE CAIRE - PORT-SAID
ISMILIA (Bureau hebdomadaire)

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

LOCATION DE COFFRES-FORTS
A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES

Jeudi 5 Décembre 1940

Associated Cotton Ginners of Egypt Ltd. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Soc. 13, Rue Stamboul, Alexandrie à 4 h. p.m.

Mardi 10 Décembre 1940

Filature Nationale d'Egypte. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société 39, Rue Canal Mahmoudieh, à Karmous, Alexandrie, à 4h. pp.m.

Mercredi 11 Décembre 1940

Alexandria Pressing Cy. — Ass. Gén. Ord. aux Bureaux de M. Aly Bey Emine Yéhia, 1, Rue Nébi Daniel, Alexandrie, à 4h. p.m.

Vendredi 13 Décembre 1940

Société Anonyme de Nettoyage et Pressage de Coton. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, 1, avenue Fouad 1er. Alex. à 4h. p.m.

Lundi 16 Décembre 1940

Banque Belge et Internationale en Egypte. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Banque, 45, Rue Kasr el Nil, le Caire, à 4h. p.m.

Mardi 17 Décembre 1940

Anglo-Belgian Cy. of Egypt. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Soc. 25, Rue Aboul Sebaa, le Caire, à 4 h. p.m.

Jeudi 19 Décembre 1940

Société Anonyme des Presses Libres Egyptiennes. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Soc. 6, Rue Chérif Pacha, Alexandrie, à 4 h. p.m.

PROCÈS en COURS

2 Décembre 1940

Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez. — Débats dev. le Trib. Civ. du Caire, sur l'opposition de la Compagnie du Canal au commandement à elle notifié pour l'exécution de l'arrêt du 26 Février 1940, ord. paiement des oblig. sur la base de l'or.

14 Décembre 1940

Land Bank of Egypt. — Débats dev. la 1re Ch. du Trib. Civil d'Alex. sur l'action intentée par Y. Antoniou, — porteur d'oblig. 4 1/2 o/o de la dite Société, — tendant à la conversion des francs français tels que définis par la loi française du 25 Juin 1928 en francs français au cours du jour où le paiement des coupons desdites obligations aurait dû normalement être effectué.

19 Décembre 1940

Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez. — Débats devant la 2me Ch. de la Cour sur le recours en interprétation formé par Pierre Constantinidis de l'arrêt rendu le 24 Février 1940 ord. paiement des obligations sur la base de l'or.

4 Janvier 1941

Société Generale des Sucrieries et de la Raffinerie d'Egypte. — Débats dev. le Trib. de Com. du Caire, sur l'action intentée par Marco J. Harari, tendant à entendre dire pour droit que les parts de fond, de ladite Soc. doivent participer aux 45 o/o de toutes « activités » nouvelles créées sur des fonds prélevés sur les bénéfices depuis le concordat jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

22 Février 1941

Land Bank of Egypt. — Débats devant le Tribunal Civil d'Alexandrie sur l'action de G. Campos et Consorts tendant à la mise à charge des obligataires des honoraires d'avocats dans l'affaire ayant abouti à l'arrêt du 21 Mars 1940 ord. paiement des oblig. sur la base de l'or.

DU BLE EGYPTIEN CONTRE DU SUPER-PHOSPHATE GREC

Le conseil supérieur de l'approvisionnement a tenu mardi dernier une réunion sous la présidence du ministre des finances.

Il a examiné, entre autres, la question de l'exportation du blé vers la Grèce. Il a décidé à ce propos d'entamer des pourparlers avec le gouvernement hellène pour un échange de blé contre du super-phosphate.

L'Egypte a un pressant besoin de super-phosphate pour amender les terres arrables. Avant la guerre, elle importait près de 80.000 tonnes de super-phosphate de Belgique, du Japon et de la Grèce.

Le conseil est partisan d'une intensification de la culture des céréales afin de mettre le pays à l'abri de la disette à l'avenir. Il préconise de même qu'on n'exporte du blé que l'excédent de la consommation locale.

Le conseil supérieur de l'approvisionnement a décidé en outre de consacrer sa prochaine réunion à l'examen de l'intensification de la culture des céréales. En attendant, il a prié l'administration du cadastre de lui soumettre des statistiques sur la culture des céréales en Egypte.



"AL CHARK"

PREMIERE SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE D'ASSURANCE-VIE

Siège Social: En l'immeuble de la Compagnie

15, Rue Kasr-El-Nil — Place Soliman Pacha

14, Rue Soliman Pacha. R.C. No. 35

Branches Pratiquées

VIE - INCENDIE - RISQUES DIVERS

TARIFS AVANTAGEUX

COMBINAISONS INTÉRESSANTES

MAXIMUM DE GARANTIES

RÉSERVES INVESTIES EN EGYPTE

TOUS RENSEIGNEMENTS FOURNIS GRATUITEMENT

COMMISSION DE LA BOURSE DE MINET-EL-BASSAL

BULLETIN HEBDOMADAIRE

Alexandrie, Jeudi à Midi, le 21 Novembre 1940.

	COTON											
	Arrivages	EXPORTATIONS										STOCK
		Angleterre		Continent		Extrême-Orient, Indes, Chine et Japon		Etats-Unis		TOTAL		
Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Cantars	
Cette semaine ..	237.399	8.376	61.922	1.174	8.610	7.488	54.930	1.712	12.526	18.752	137.988	3.461.299 §
Même sem. 1939	448.967	12.174	59.149	25.016	184.388	8.040	59.344	—	—	45.230	332.881	2.244.811 *
» » 1938	167.359	4.493	32.971	8.279	61.095	1.674	12.358	780	5.785	15.231	112.119	3.012.057 †
Dep. 1 ^{er} Sep. 1940	2.979.410	61.177	450.947	3.514	25.946	47.046	346.936	3.989	29.358	115.726	853.187	—
Même époque 1939	3.647.586	102.379	758.549	103.681	766.059	62.533	461.661	15.685	115.411	285.278	2.101.671	—
» » 1938	3.116.071	67.427	494.381	117.158	865.653	33.117	244.550	3.429	25.266	221.131	1.629.850	—

Y compris stock § au 1^{er} Septembre 1940 Crs. 4.353.325 * au 1^{er} Sept. 1939 Crs. 743.476 † au 1^{er} Sept. 1938 Crs. 4.525.836

Consommation locale du 1^{er} Septembre 1940 au 13 Novembre 1940 Cantars 42.752 (3).

Expéditions échantillons (Douane) du 1^{er} Septembre 1940 au 20 Novembre 1940 cantars 25 à déduire du stock.

	GRAINES DE COTON					TOURTEAUX		HUILE de GRAINES de COTON	
	Arrivages (1)	EXPORTATIONS				STOCK	Arrivages (1)	Export. (2)	Export.
		Angleterre	Continent	Divers	TOTAL (2)				
	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Tonnes	Tonnes	Tonnes
Cette semaine ...	174.900	19.959	—	—	19.959	1.140.153 §	—	255	—
Même sem. 1939..	452.661	185.119	—	—	185.119	872.497 *	1.760	6.848	531
» » 1938..	83.349	8.400	—	—	8.400	801.058 †	1.060	1.104	169
Dep. 1 ^{er} Sept. 1940	1.226.763	323.748	—	3.763	327.481	—	—	13.583	89
Même époque 1939	1.455.345	560.489	10.890	—	571.379	—	9.873	26.486	3.084
» » 1938.	1.258.075	485.313	13.449	—	498.762	—	13.154	23.627	1.707

Y compris Stock § au 1^{er} Septembre 1940.-Ard. 445.204 * au 1^{er} Septembre 1939-Ard. 220.341 † au 1^{er} Sept. 1938. Ard. 41.745

Consommation locale du 1^{er} Septembre 1940 au 13 Novembre 1940 Ard. 227.171.

Graines de Coton offertes à la British Government Cotton Buying Commission au 15 Novembre 1940 Sacs 1.087.687.

Pour les Fèves, Orges, Blés, Lentilles, Maïs et Oignons. la consommation locale n'est connue respectivement que les 31 Mars et 30 Novembre.

	FÈVES						ORGES		
	Arrivages		EXPORTATIONS			STOCK	Arrivages	Export.	Export.
	Saïdi	Béhéra	Angleterre	Continent	TOTAL				
	Ardebs	Ardeb	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs
Cette semaine	3.976	1.004	—	—	—	78.643	2.525	—	—
Même semaine 1939.....	846	738	—	1	1	44.426	195	—	—
A partir du 1 ^{er} Avril 1940.....	59.099	21.157	2.903	1.235	4.138	—	39.281	5.456	—
Même époque 1939.....	32.222	11.654	280	456	736	—	11.693	2.391	—
Stocks au 1 ^{er} Avril 1940			Ard.	2.525			Ard.	1.705	
Stocks au 1 ^{er} Avril 1939			Ard.	1.486			Ard.	1.905	

	BLÉS			LENTILLES		MAÏS		OIGNONS	
	Arrivages			Arriv.	Export.	Arriv.	Export.	Arrivages	Export.
	Saïdi	Béhéra	Export.						
	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Crs. 108 Ok	Crs. 108 Ok
Cette semaine	11.425	20.509	4.133	130	—	1.763	—	—	—
Même semaine 1939.....	8.080	3.047	—	5.243	3.185	360	2.143	—	—
A partir du 1 ^{er} Avril 1940.....	618.408	423.623	178.973	53.896	36.906	157.552	62.389	687.762	556.245
Même époque 1939.....	511.586	246.425	—	19.512	3.329	41.463	3.142	1.267.869	1.156.916

Stocks au 1^{er} Avril 1940 Ard. 14.667 Ard. 826 au 1^{er} Déc. 1939 Ard. — au 1^{er} Mars 1940 Crs. —

Stocks au 1^{er} Avril 1939 Ard. 16.255 Ard. 876 au 1^{er} Déc. 1938 Ard. — au 1^{er} Mars 1939 Crs. —

N.B. L'année pour les Blés et les Lentilles commence le 1^{er} Avril, pour les Maïs le 1^{er} Déc., pour les Oignons le 1^{er} Mars.

Sources d'informations. (1) Manifestes journaliers des chemins de fer et du Bureau des contributions directes.

(2) Administration des Douanes.

(3) Département de la Statistique de l'Etat.